

Cantons actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Genève : l'égalité fait ses premières dents

Après une année d'activité, le Bureau de l'égalité de Genève présente un premier bilan impressionnant.

Le bureau est entré en fonction le 1er novembre 1987 avec la déléguée, Marianne Frischknecht, et une secrétaire à mi-temps. Depuis mai dernier il est épaulé par une commission consultative de 25 membres, divisée en cinq sous-commissions (20 femmes et 5 hommes).

Les tâches du Bureau sont réparties en trois grandes fonctions :

- fonction de proposition : élaboration des projets de loi qui traitent de l'égalité, participation aux commissions parlementaires ;

- fonction de documentation : études, enquêtes et statistiques sur toutes les questions concernant l'égalité des droits entre homme et femme.

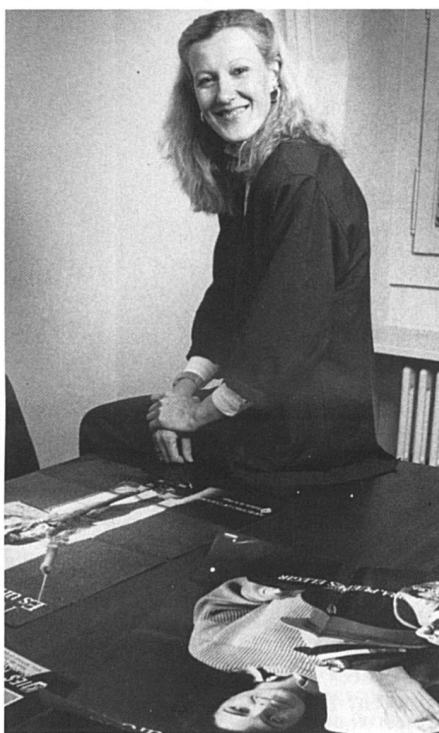
- fonction d'information : pour la population, les services de l'administration et les associations.

En ce moment, le Bureau prépare des textes législatifs ou réglementaires, des rapports ou des réponses, par exemple sur la terminologie, sur la garde des enfants malades, sur les subventions à Viol-Secours, sur l'information sur le nouveau droit matrimonial. Il a aussi établi des relations privilégiées avec la CEE et les nombreux organismes étrangers visant à l'application de l'égalité. Le numéro de téléphone du Bureau est utilisé quotidiennement. Des réponses simples sont données immédiatement ou les personnes sont renvoyées dans les permanences ou associations spécialisées.

La commission consultative, réservoir d'idées et de compétences, a déjà concocté une avalanche de projets.

La sous-commission « orientation, formation et réinsertion professionnelle » travaille sur le problème de l'orientation professionnelle des filles, sur la suppression des schémas sexistes et sur l'information dans les écoles et les quartiers (on prévoit la mise sur pied d'une équipe mobile).

La deuxième sous-commission est celle de la « situation professionnelle ». Elle entend demander aux entreprises un portrait des femmes qui travaillent, entendre et rencontrer des femmes cadres, encourager le travail à temps partiel pour les hommes et les femmes et favoriser les crèches d'entreprises.



La déléguée à l'égalité, Marianne Frischknecht. (Photo Didier Varrin).

La sous-commission « vie pratique » est la plus chargée, car elle s'occupe des problèmes relatifs à l'organisation familiale et sociale. La concernant la garde des enfants malades, les horaires scolaires, les structures d'accueil de la petite enfance, la revalorisation du travail ménager, le coût de la santé des femmes entre autres...

La sous-commission « violences » s'est penchée sur la violence conjugale et domestique, dans la rue, dans le travail. Une enquête partielle a déjà été faite avec le 117, la même est en cours au parquet du procureur général. Des cours de sensibilisation ont été organisés pour les policiers et des campagnes de prévention et d'information pour le grand public vont être faites.

La cinquième sous-commission est celle de « l'information ». Elle est la coordinatrice des quatre autres et assure les relations du Bureau avec le public et avec les associations et organismes intéressés.

Deux conseillers d'Etat concernés ont apporté leur soutien au Bureau : Bernard Ziegler du Département de justice et police, dont fait partie le Bureau, et Dominique Föllmi, dont le Département de l'instruction publique est particulièrement concerné. A cet égard, ce dernier a souligné dix points de convergence de travail, parmi lesquels on peut citer :

- la suppression des limites d'âge dans la nouvelle loi d'encouragement aux études ;

- l'information dispensée par les cours d'information générale au cycle pour sensibiliser les jeunes filles à toutes les possibilités de métiers ;

- les travaux de la commission de la conférence de l'Instruction publique, dès ce mois de janvier. L'école des Eaux-Vives, primaire, va vivre l'expérience pilote de l'horaire continu ;

- la valorisation des fonctions de nurse et jardinière d'enfant, grâce à la création d'une formation de trois ans dans une école ;

- le travail considérable effectué pour revoir toutes les bases statistiques pour les fiches scolaires des élèves, qui étaient des bases de données masculines.

Le bilan de cette année est réjouissant et constitue un modèle pour beaucoup de cantons suisses qui petit à petit se décident à s'intéresser à la création d'un tel outil. Un bilan aussi satisfaisant incite les partenaires dans les structures communales, cantonales, comme les associations et les entreprises privées à collaborer. Pour preuve, sur 26 questionnaires envoyés à des multinationales, 20 sont rentrés, et sur 50 envoyés à des PME, 30 sont revenus remplis.

Une exposition « Orientations nouvelles : demain professionn'elles », composée d'affiches sur les campagnes en faveur de l'égalité homme/femme de tous les pays, va circuler dans les écoles du canton en 1989 : parmi toutes ces affiches présentées en avant-première, j'ai particulièrement remarqué l'anglaise « he/she : a single letter is the only difference ».

Un grand concours d'affiches est organisé pour les moins de 20 ans sur le même sujet.

Brigitte Polonovski Vauclair

Neuchâtel

Employées de maison : presque comme au XIX^e siècle !

(ib) — L'Etat de Neuchâtel tente de faire le ménage dans les métiers non régis par des conventions collectives. Le

et apporté des modifications importantes. La juriste au Travail, Michelle Grüner, avait découvert quelques illégalités et beaucoup trop d'imprécisions. Mais ses remarques et l'ensemble du rapport n'ont pas été pris en considération : arrivé trop tard, a-t-on répondu à la motion Jeanne Philipin au Grand Conseil.

Et l'employé-e de maison à demeure de même que le chauffeur et le jardinier sont des races en voie de disparition ; est-ce pour cela aussi que les autorités leur proposent un contrat de travail aussi boiteux, très lacunaire envers certaines dispositions et qui renvoie au Code des obligations ou à un commentaire accom-

dre légal, comment peut-on espérer que cette situation s'améliore. L'avenir indique, avec les femmes qui travaillent de plus en plus à l'extérieur et les hommes qui n'ont pas pour autant empoigné serpillière et balai, que l'offre de l'emploi s'intensifiera dans ce secteur ; avec des abus à attendre et de nouvelles formes d'exploitation.

Au Conseil d'Etat neuchâtelois, par ces contrats types « on ne fait pas de politique sociale », tout au plus donne-t-on un cadre de base de réglementation réaliste, estime-t-on.

Pour traiter de la question, on en reste donc aux petites bonnes et aux vieilles gouvernantes, selon un schéma très XIX^e.

Irène Brossard



Photo Paul Senn, tirée de l'ouvrage « Frauengeschichte(n) », Limmat Verlag.

personnel de maison, les employés de l'agriculture et le personnel de vente sont concernés.

Pour l'agriculture, le nouveau contrat type, premier du genre, a été établi, suivi par celui concernant le personnel de maison, présenté en juin dernier et qui entre en vigueur en janvier 89 ; maintenant, ce sont les vendeuses et vendeurs qui sont le souci de tous les organismes consultés et peuvent espérer voir leurs conditions de travail améliorées.

Espérer avec une bonne dose de foi en Papa Etat, car il a traité les employé-e-s de maison, gouvernantes, chauffeurs-euses etc., comme des bâtarde-e-s, n'octroyant que le « minimum des minimums » à tout point de vue, salaires, congés, protection sociale.

Le centre de liaison, consulté sur la première mouture, avait fait des remarques pertinentes

Frustrées, indignées même, les femmes peuvent l'être, ce sont elles qui sont directement concernées par ce contrat nouvellement établi. Fort heureusement, le statut d'employée de maison dans le secteur privé est de plus en plus rare et le personnel concerné travaillant dans des institutions publiques — homes, foyers, etc. — est au bénéfice d'autres conventions, en particulier celle régissant les établissements pour personnes âgées. Nettement plus progressistes, on n'y travaille pas 50 heures par semaine (pause et repas non comptés) et pour un salaire entre 1200 et 2000 francs par mois avec qualification (dont l'employeur peut déduire le gîte et le couvert selon les normes AVS). De toute façon, hommes et femmes confondus, ces montants en font des professions quasi marginales ne permettant pas d'entretenir une famille par exemple.

pagnant le document. L'Etat se réfugie derrière une certaine souplesse pour chacun, employeurs et employé-e-s, et avoue ne pas avoir voulu être progressiste en la matière. Ce sont en général des femmes qui sont concernées, et les associations féminines, par le centre de liaison, y ont presque flairé une discrimination.

A comparer avec les contrats types d'autres cantons, Genève par exemple, la République neuchâteloise apparaît encore plus timorée. Ou franchement négligente, puisque la commission ad hoc n'a pas jugé bon d'étendre sa réflexion à toutes les femmes de ménage ou autres aides-ménagères non employées à plein temps et ne résidant pas chez l'employeur.

Cette frange de travailleuses — les femmes y sont en forte majorité — ne bénéficie donc d'aucune protection ; on sait bien qu'elles sont souvent au noir, mais en l'absence de ca-

Valais

La première présidente

Pour la première fois dans l'histoire du Valais, une femme a été élue présidente de commune lors des élections communales qui se sont déroulées au mois de décembre. Régina Mathieu, enseignante, appartenant au Parti chrétien-social, a été portée à la tête de l'Exécutif de Loèche-Ville. Par ailleurs, à Viège, Ruth Kalbermatten, démocrate-chrétienne, a été élue à la vice-présidence.

Dans les Législatifs communaux, on note une légère progression féminine.

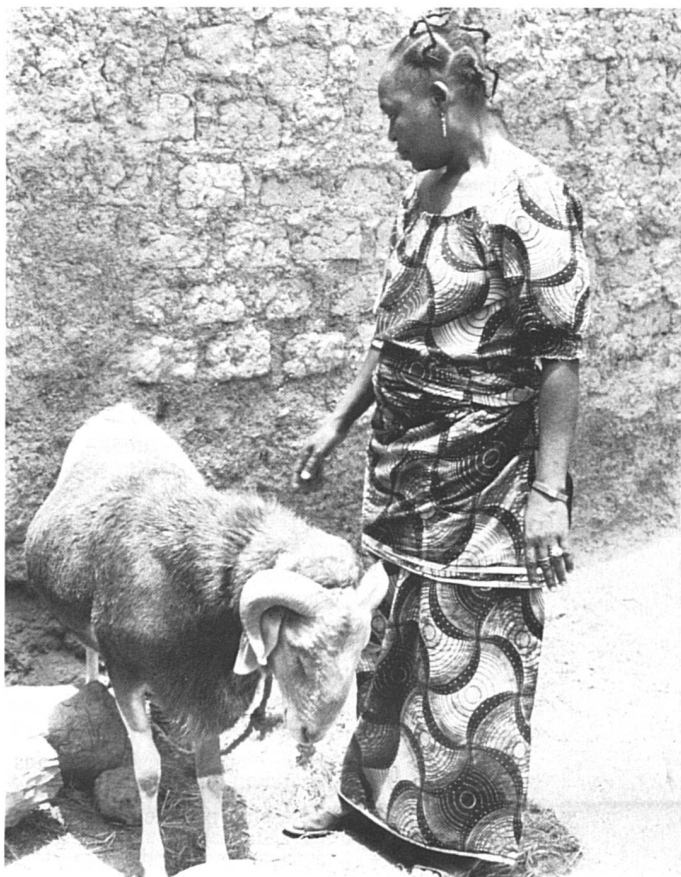
Septante femmes briguaient un des 530 sièges des 8 districts romands. Quarante-neuf sont sur la ligne d'arrivée. Des chiffres qui sont légèrement supérieurs à ceux enregistrés en 1984 (39 élues pour 57 candidates).

A noter les brillantes élections de Monique Conforti (PRD Martigny), Marie-Claire Roduit-Dondainaz (PRD Charrat), Germaine Goumand (PDC Finhaut), Aloïse Balzan (PRD Trient), Lydie Bornet-Delèze (PRD Nendaz) et Véronique Zufferey (Chandolin), qui ont toutes réalisé le meilleur score de leur commune.

Par ailleurs, 9 femmes (contre 9 en 1984) seront juge pendant la prochaine période législative et 18 vice-juge (contre 25 en 1984).

ADF - Vaud

Solidarité féminine Nord-Sud



Marianne Maïga (Burkina-Faso) présente son « mouton de case ». Le bénéfice de la vente du mouton favorise les initiatives des femmes.

(sch) — A la fin de l'année 1988 (décrétée par le Conseil de l'Europe : année de l'interdépendance Nord-Sud), l'Association vaudoise pour les droits de la femme a créé le mouvement Femmes sans frontières.

Lors d'une récente conférence de presse — où l'on pouvait noter la présence de Gabrielle Nanchen, responsable en Suisse de la campagne de sensibilisation aux problèmes des pays du Sud — Christiane Mathys exposait les raisons qu'a l'ADF de se lancer dans une nouvelle activité. A ses côtés, Willy Randin, fondateur de Nouvelle Planète (organisation internationale d'entraide), présentait son livre qui vient de sortir de presse : « Développement, l'Avenir par les Femmes », sur lequel nous reviendrons dans une prochaine édition.

Nouvelle Planète essaie de fonctionner autrement que les multinationales de l'entraide (qui sont cependant indispensables pour assurer tous les projets à long terme) : ce mou-

vement cherche à établir des liens entre petits groupes de la base d'ici et de là-bas ; une trentaine d'écoles de chez nous correspondent avec des écoles africaines, c'est Ecoles sans frontières ; des camps de travail sont organisés pour des jeunes, c'est Jeunes sans frontières ; des jumelages entre paroisses, entre communes, entre familles, entre coopératives agricoles sont établis et ainsi, des échanges directs se créent, le soutien psychologique et affectif étant aussi important que l'aide matérielle.

Dans le cadre de Femmes sans frontières, n'importe quel groupe de femmes déterminées à accorder leur amitié et leur soutien à des femmes d'autres pays pourra établir des relations concrètes qui seront très enrichissantes pour les unes et les autres. Pour citer un exemple de femmes avec qui il serait merveilleux de correspondre, parlons de cette association de plus de 6000 femmes rurales du Burkina-Faso, femmes qui se sont unies pour lutter contre la

famine, le désert qui avance, l'analphabétisme, et qui est si efficace dans le domaine du jardinage et de l'amélioration des cultures... que les hommes demandent à y adhérer !

L'ADF sait bien que les luttes menées depuis huitante ans par ses membres ne sont pas encore toutes gagnées, elle sait bien qu'elle a encore beaucoup de pain sur la planche, mais en lançant Femmes sans frontières, elle espère offrir à des femmes l'occasion de mieux vivre leur féminisme.

Grand Conseil vaudois

Quelques députées de plus !

(ap) — La proportion de femmes élues au Grand Conseil s'est légèrement accrue depuis le début de la législature : on se souvient en effet du mécontentement des féministes lors des élections cantonales de 1986 : seules 18 femmes avaient trouvé grâce aux yeux des citoyens, soit 9 % puisque le législatif vaudois compte 200 députés.

Aujourd'hui avec le jeu des démissions et l'arrivée des « viennent ensuite », la proportion s'est élevée à 11 %. Une députée a fait son entrée au Grand Conseil lors de la session de septembre : Pierrette Lambert du POP ; en novembre, ce sont 3 femmes qui ont prêté serment : Françoise Bourgeois (socialiste), Ginette Loup (libérale) et Elisabeth Polletti (du GPE).

Rappelons les proportions par parti politique : radicaux, 1 femme sur 70 = 1,4 % ; socialistes, 8 sur 52 = 15,3 % ; libéraux, 8 sur 45 = 17,7 % ; GPE, 2 sur 5 = 40 % ; POP, 2 sur 3 = 66,6 % ; ASV, 1 sur 1, autres partis (UDC, PDC, AN) : 0.

Anniversaire à Lausanne

Nous partîmes cinquante...

(srl) — L'American Women's Club de Lausanne vient de fêter ses 20 ans. En novembre 1968, elles étaient 50 : aujourd'hui, elles sont près de 500 à participer aux activités de cette association féminine dynamique et répondant à une véritable raison d'être.

S'adapter à la Suisse, apprendre à connaître la vie locale et à y participer, mais aussi partager des lectures et des loisirs, s'informer à travers des conférences sur des problèmes d'ordre général comme la drogue ou le système scolaire : tels sont les buts des membres de l'American Women's Club, qui comme son nom ne l'indique pas n'est composé d'Américaines que pour un tiers. Plusieurs nationalités y sont représentées, et les Suissesses constituent un cinquième des effectifs.

Un Newsletter mensuel assure le lien entre les membres, et les nouvelles arrivées sont rapidement intégrées et « tuyautées », grâce notamment à un petit livre intitulé *Living in Lausanne*.

Pour marquer son 20e anniversaire, le club a offert une imprimante braille au Centre pédagogique des handicapés de la vue.

Neuchâtel

Ah ! ces bébés

(ib) — La vocation religieuse bat de l'aile et l'Eglise réformée neuchâteloise n'y échappe pas. Fort heureusement, l'arrivée des femmes peut pallier quelque peu la défection masculine des théologiens. C'est ainsi que mesdames les pasteurs (!) sont de plus en plus nombreuses et que le chef de la pastorale neuchâteloise signalait un bon nombre d'étudiantes en théologie à l'Université.

« Cela changera-t-il quelque chose ? » lui demandait un journaliste. « Bien sûr, répondit M. Beljean ; ces dames auront des enfants, et donc des accouchements. Ainsi leur ministère sera interrompu et les paroissiens devront s'habituer à l'absence de leur pasteur », etc. Même en terre chrétienne, les préjugés ont la vie dure. On pouvait croire que la maternité, la responsabilité au sein de la famille et le fait de devoir mener cela de front avec le ministère pastoral apporterait plutôt un épanouissement et un enrichissement, rapprochant mesdames les pasteurs de la bonne moitié de leurs ouailles, coincées dans ces conditions d'existence-là, où il n'est pas toujours aisé de trouver le chemin jusqu'à Dieu.

Agenda

« Guerre et paix, et les femmes ? »

C'est sur ce thème que **Laurence Deonna** prononcera une conférence, dans le cadre de PRO-GIPRI, le 12 janvier à 20 h 15 à l'Université de Genève.

Lycéum-Club

Vendredi 13 janvier, à 17 h : récital de **Luc Baghdassarian**, pianiste. Au programme, des œuvres de L. van Beethoven et F. Chopin. Entrée non-membres: Fr. 7.—.

Vendredi 20 janvier, à 17 h : **Paul-Alexis Ladame**, écrivain genevois: « Un témoin du XXe Siècle ». Signatures. Entrée non-membres: Fr. 3.—.

Vendredi 3 février, à 17 h : **Anne-Lise Grobéty**, écrivaine neuchâteloise: « Ecrire: une course d'obstacles. » Signatures. Entrée non-membres: Fr. 3.—.

Elections communales jurassiennes

11 à 12 % d'élues

(fvk) — Les jeux sont faits et la nouvelle législature jurassienne ne mettra pas en scène plus de femmes que la précédente. On ne possède pas encore tous les chiffres puisque les élections communales viennent de s'achever après le second tour du 11 décembre. Mais, selon Marie-Josèphe Lachat, du Bureau de la condition féminine, c'est le statu quo par rapport à 1984 avec 11 à 12 % de femmes élues. Par contre en 1984, 21,3 % de femmes (191 sur 898 candidats) s'étaient présentées sur les listes électorales, alors que cette année les candidates ne représentaient plus que 18,7 % (175 sur 934 candidats).

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir tenté de stimuler les femmes puisque le BCF avait mené sa campagne par voie d'affichage ainsi que par le biais d'une conférence publique. Le bureau avait également

contacté les partis politiques pour les sensibiliser avant les élections et pour leur suggérer de se doter d'un groupe femmes afin de stimuler les vocations.

Actuellement, seul le PDC a constitué une commission féminine et, faut-il y voir un lien, c'est également le parti qui obtient le résultat le plus cohérent entre le pourcentage de femmes inscrites sur sa liste et le pourcentage de femmes élues: PCS, 29 % inscrites, 4 % élues; PS, 24 % inscrites, 10 % élues; PDC, 19 % inscrites, 18 % élues; UDC, 27 % inscrites, 0 % élues; Lib/Rad., 17 % inscrites, 12 % élues.



Marie-Josèphe Lachat, directrice du BCF.

Genève

Mettez une « lioness » dans votre moteur

(jbw) — Le 19 novembre 1988 les 24 « lioness » du Lions Club de Genève ont obtenu leur charte au cours d'une cérémonie à l'Hôtel Richemond. Elles ont fondé le Lions Club Genève-Lac à égalité avec tous les Lions Clubs de Suisse et du monde.

Il s'agit de 24 femmes exerçant à temps plein 24 professions différentes, avec, à leur tête, comme présidente, Colette Isoz, assistante médicale. Groupées pour la photo souvenir, elles avaient vraiment fière allure, en tenue de gala. Et les nombreux messieurs, présidents et membres d'autres clubs, les regardaient étonnés et peut-être un peu envieux; 24 jolies robes, c'est beaucoup mieux que 24 smokings!

Bravo à ce nouveau club de femmes, car l'égalité n'est pas si facile à obtenir... aussi dans les milieux privilégiés.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
 l'agence de la Banque hypothécaire
 du canton de Genève, votre banque cantonale,
 est ouverte également le samedi matin.
 Madame Maria Trunz,
 chef de notre agence et ses collaboratrices
 seront heureuses de vous accueillir.

BCCA